



MINISTERE DE
L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA



gef GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

SGP The GEF
Small Grants
Programme



**STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT DU
FEM DE LA REPUBLIQUE DE MOCRATIQUE DU CONGO POUR LA SIXIEME
PHASE OPERATIONNELLE 2015-2018**

Juillet 2016



MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT CONSERVATION DE LA



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

SGP The GEF
Small Grants
Programme



TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE	4
1.1. Bref aperçu sur le PMF en RDC	4
1.2. Principaux résultats du PMF en RDC	4
1.3. Facteurs clés de la stratégie pour le PMF de l'OP6: Focalisation thématique, élargissement des partenariats, cofinancement et responsabilisation collective durable	5
1.4. Les leçons de l'expérience	5
2. NICHE DU PROGRAMME PAYS DU PMF	6
2.1. Le processus de ratification des conventions	6
2.2. Utilisation des ressources de l'OP6 en soutien aux OSC et aux projets communautaires	6
2.3. Potentiel de complémentarité AVEC la Stratégie des PMF	9
3. STRATEGIE DU PROGRAMME	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.1. Projets basés sur les paysages terrestres, fluviaux et marins	11
3.2. Projets non basés sur les paysages terrestres et maritimes – Projets de renforcement des capacités ou transversaux	12
3.3. Stratégies Grantmaker+ (Bailleur et+)	15
3.3.1. Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement	15
3.3.2. Influence sur les politiques	15
3.3.3. Promouvoir l'inclusion sociale	16
3.3.4. Plan de gestion des connaissances	16
3.3.5. Stratégie de communication	17
4. CADRE DES RESULTATS ATTENDUS	18
5. PLAN DE SUIVI ET EVALUATION	24
5.1. Suivi et évaluation au niveau national	24
5.2. Suivi et évaluation au niveau des projets	24
5.3. Le suivi par les parties prenantes locales	25
5.4. Stratégie de rassemblement des résultats des projets du PMF	25
6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES	26
6.1. Développement des partenariats stratégiques	26
6.2. Plan de mobilisation des ressources de OP6 pour améliorer la durabilité des subventions du programme national du PMF	27
7. PLAN DE GESTION DES RISQUES	27
7.1. PRINCIPAUX RISQUES	27
7.2. Suivi des risques	28



Acronymes et Sigles

AP	: Assistant de programme
APAC	: Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire
BM	: Banque Mondiale
CAFI	: Initiative forêt de l'Afrique centrale
CARPE	: Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement
CBR+	: Soutien aux communautés à la base dans le cadre de la REDD+
CN	: Coordonnateur National
CNP, NSC	: Comité National de Pilotage
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CPMT	: Direction Générale du Programme
CPS	: Stratégie Nationale du Programme
DSCR	: Document de Stratégie de croissance et de Réduction de la Pauvreté
FAO	: Organisation de Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FIP	: Programme d'investissement pour les forêts
GEF	: Global Environment Facility
GES	: Gaz à Effet de Serre
GTC	: Groupe Technique Consultatif
IUCN	: Union Mondiale pour la Nature (World Conservation Union)
NAMA	: Mesures d'Atténuation Nationales Appropriées
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP 6	: Sixième phase opérationnelle du SGP/PMF
OSC	: Organisations de la société civile
POPs	: Polluants Organiques Persistants
PTA	: Plan de travail annuel
PMF	: Programme de Micro-financement
PNAE	: Plan d'Action National pour l'Environnement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD+	: Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
SGP	: Small Grants Program
SNP	: Stratégie Nationale du Programme
STAR	: Système Transparent d'Allocation des Ressources
CCNUCC/UNFCCC	: Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
UNOPS	: United Nations Office for Project Services
USD	: Dollar américain



1. Contexte

1.1. BREF APERÇU SUR LE PMF EN RDC

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a initié le Programme de micro-financement (PMF) en 1992. Il a été conçu comme un mécanisme financier destiné à appuyer et à promouvoir les initiatives et les actions prioritaires visant à faire face aux grands problèmes environnementaux dans le monde à travers la mise en œuvre des projets dont le montant maximal ne dépasse pas 50.000 USD. Ces financements portent sur les priorités thématiques du FEM que sont la diversité biologique, le changement climatique, les eaux internationales, la gestion durable des terres et les polluants organiques persistants.

La République démocratique du Congo a lancé son premier PMF en 2009 et s'apprête à lancer le cycle de financement de ce 3ème programme en 2016. Celui-ci devra être aligné sur l'objectif mondial du PMF OP6 qui est de « soutenir efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et de sauvegarder l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale ».

Le document de la Stratégie Nationale du Programme (SNP) de Micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) présenté dans ces pages expose les principes de base qui guideront le processus de mise en œuvre du Programme en République Démocratique du Congo (RDC) dans les quatre ans à venir (2015-2018). Ces principes sont basés sur la politique environnementale de la RDC comme présentée dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Pays, version 2012 (DRSP2).

1.2. PRINCIPAUX RESULTATS DU PMF EN RDC

Tableau 1 : Principales réalisations OP4 et OP5 du PMF en RDC

	Nombre des projets financés	Montant total des projets financés	Montant total des cofinancements USD	Superficie totale sous conservation communautaire	Projets gérés par les femmes	Projets gérés par les Peuples Autochtones	Espèces animales en protection	Bénéficiaires
OP4	28	1 050 000\$	780 000\$	14 000 Ha	5	3	2	1 500
OP5	77	3 112 800\$	2 232 400\$	30 000 Ha	17	6	3	+de 10 000

Les principaux résultats enregistrés par le Programme de Micro financement du PMF de la République Démocratique du Congo lors de la quatrième phase opérationnelle (OP4) 2007-2010 et de la cinquième phase opérationnelle (OP5) 2011- 2014 sont :

- La constatation d'une tendance positive de la conservation de la biodiversité dans la zone du projet (voir les niches du PMF) ;
- La diminution progressive de la dépendance des communautés du Bas Congo vis-vis de la forêt par l'utilisation des énergies alternatives ;
- La réapparition encore timide de certaines espèces animales jadis disparues au gré d'efforts de restauration de leurs habitats naturels ;
- La participation à l'amélioration des écosystèmes fluviaux avec la reconstitution observée de forêts le long du fleuve Congo dans le bassin versant du fleuve Congo;
- La lutte contre la pauvreté avec la prise en mains par les communautés de leurs projets.



1.3. LES LEÇONS APPRISSES

- Les projets qui améliorent les conditions de vie des communautés connaissent un niveau d'implication et d'appropriation beaucoup plus élevé ;
- Exécutées avec une forte participation communautaire, les activités sont mieux appropriées par les bénéficiaires que si elles sont exécutées en formule entreprise familiale ;
- Le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles est de plus en plus important et cela s'est davantage manifesté dans les projets de restauration des écosystèmes forestiers.

L'évaluation et la gestion des connaissances des projets déjà achevés serviront de base pour une bonne récupération des meilleures pratiques et un évitement des erreurs dans la mise en œuvre des projets de l'OP6.

1.4. FACTEURS CLES DE LA STRATEGIE POUR LE PMF DE L'OP6: FOCALISATION THEMATIQUE, ELARGISSEMENT DES PARTENARIATS, COFINANCEMENT ET RESPONSABILISATION COLLECTIVE DURABLE

- Focalisation thématique et géographique: Voir tableau n°2 et carte n°1;
- Elargissement des partenariats: Le PMF entend poursuivre et étendre le partenariat avec le plus grand nombre possible des partenaires (Grands projets FEM, gouvernement, ministères nationaux et provinciaux dont relèvent les projets financés par le FEM, le secteur privé, les organisations de la société civile, etc.);
- L'approche cofinancement: Le PMF se propose de poursuivre et/ou d'initier la politique d'appui conjoint (cofinancement) aux projets environnementaux avec les autres agences de développement et initiatives nationales (FIP, CAFI, CBR+, Fonds vert, Banque mondiale, coopération japonaise, Coopération technique belge, l'Agence française de développement, Union européenne);
- Approche de la responsabilisation collective durable: Renforcement des capacités, activités génératrices des revenus et protection de l'environnement.



2. Niches du PMF

2.1. Des conventions et des cadres de planification nationaux.

Depuis des années, la RDC s'est engagée dans un processus d'intégration de la problématique des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que sa prise en compte dans la planification nationale de développement. Ceci repose sur les cadres et mesures nationaux et internationaux existants, notamment :

Tableau 2. Liste des conventions pertinentes et cadres de planification nationaux.

Conventions de Rio + cadres de planification nationale	Date de ratification /achèvement
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB)	08 Décembre 1994
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)	08 Décembre 1994
Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD)	12 Septembre 1997
CDB Stratégie nationale pour la biodiversité et Plan d'action (NBSAP)	Juin 1999
Communications nationales (1er) UNFCCC	Décembre 2003, Novembre 2009, Février 2015
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	25 Mars 2005
Programmes nationaux d'action de l'UNCCD (PAN) de lutte contre la Dégradation des Terres et la Déforestation (NAP)	Mai 2005
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)	Mars 2006
Communications nationales (2ème) UNFCCC	Novembre 2009
Auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR)	Mars 2009
Programme d'investissement dans le secteur forestier	2010
Exercice de formulation du portefeuille national FEM-6 (NPFE)	Juin 2011
Stratégie de développement sobre en carbone	2012
Stratégie Cadre nationale sur la REDD+	2012
Fonds National REDD+	2012
Plan National d'Adaptation de la RDC aux changements climatiques	2014
Communications nationales (3ème) UNFCCC	Février 2015
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA/ABS)	04 février 2015
Mesures d'Atténuation Nationale Appropriée CCNUCC (NAMA)	Processus en cours

En amorçant ce processus d'élaboration de sa politique, stratégie nationale et plan d'actions en matière de changements climatiques qui constitue le cadre fédérateur de mise en œuvre des programmes tant pour l'atténuation que pour l'adaptation. Ces différents accords et conventions signés par la RDC crée le socle de notre Politique du point de vue nationale et internationale.



MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT CONSERVATION DE LA



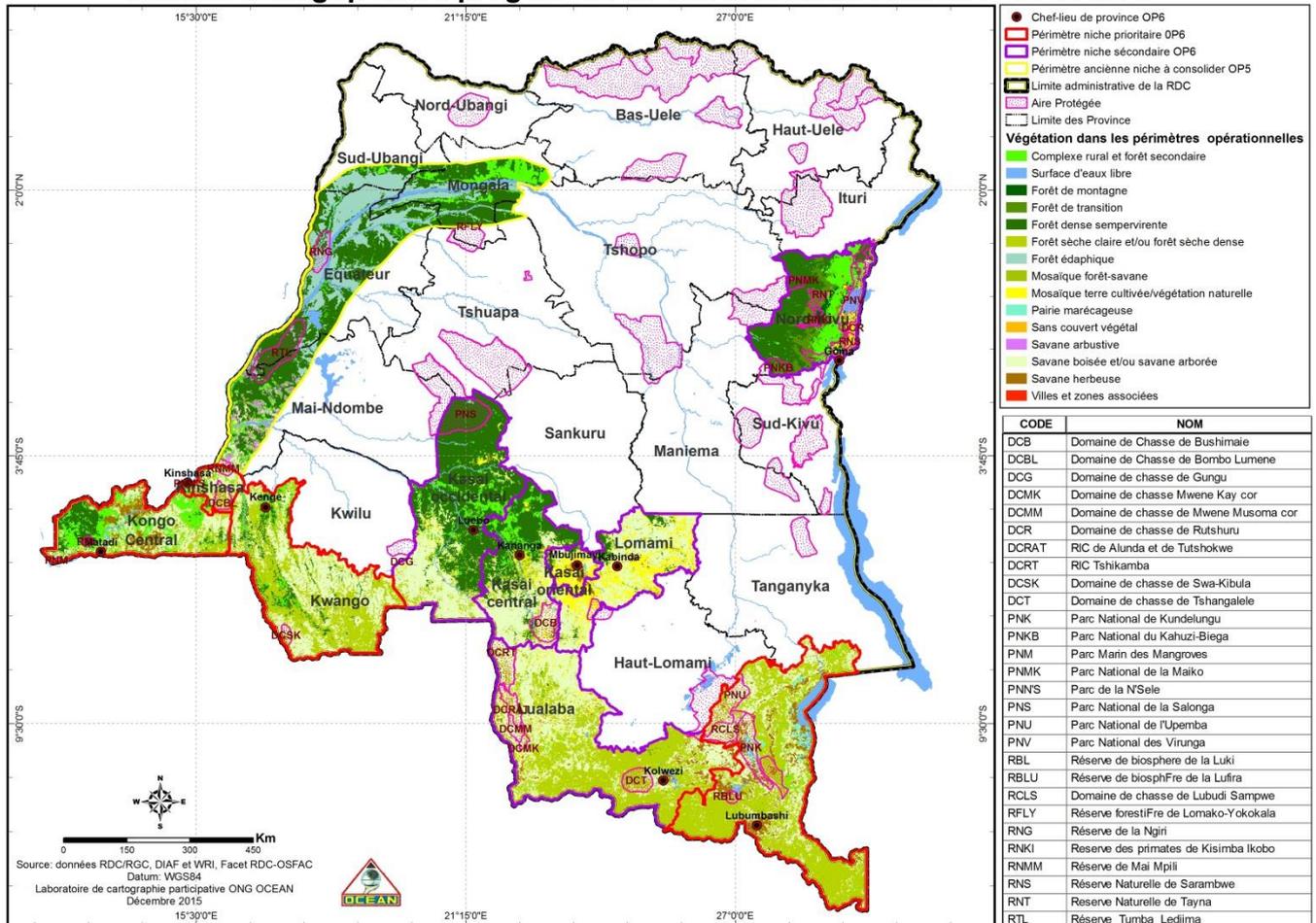
2.2. UTILISATION DES RESSOURCES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PRIORITES NATIONALES PAR LES OCB ET LES OSC EN CONFORMITE AVEC LES PRIORITES STRATEGIQUES DU GEF 6

Les priorités nationales du gouvernement de la RDC sont données dans le Plan d'Action National pour l'Environnement (PNAE). Elles s'articulent autour de la protection des écosystèmes naturels, la protection de la productivité des terres, la protection des eaux nationales et internationales contre toutes sortes de pollutions et les questions transversales concernées.

Pour l'OP6, la RD Congo obtiendra deux types de financements. D'abord les ressources du FEM à hauteur d'USD 500 000,00. Il vient ensuite les ressources du fonds STAR à hauteur d'USD 2 000 000,00. Les deux seront affectés au financement des projets communautaires et consacrés à l'appui des priorités nationales et celles du FEM inscrites pour la phase actuelle.

Carte n°1

Niches écologiques du programme de micro financement de FEM en RDC



Les niches écologiques prioritaires utiliseront 70% de ressources mobilisées soit à Kinshasa rural/Plateau de Batéké, au Kwango, au Kongo Central et dans le Haut Katanga. Elles s'étendent sur une bande de 2000 km de long, allant de l'océan Atlantique à la frontière avec



MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT CONSERVATION DE LA



l'Angola au Haut-Katanga frontière avec la Zambie. Cette bande est parsemée de différents bassins d'approvisionnement des centres urbains en produits vivriers et bois énergie.

Les niches écologiques secondaires utiliseront 30% de fonds mobilisés. Elles seront proches de niches prioritaires pour favoriser une protection de l'environnement en tâche d'huile. Le Kasai-Central, Lomami, Kasai, Lualaba et Nord-Kivu seront dans cette catégorie. Par contre, dans les anciennes niches de l'OP5, à savoir une bande d'environ 1500Km de long et 300 Km de large qui s'étalait sur le long du fleuve Congo et qui allait du Bas-Congo à l'Equateur (Voir OP5), les acquis seront consolidés.

Dans la zone fluviale et maritime du Kongo central: Restauration des mangroves, gestion communautaire durable des ressources, développement des approches communautaires de lutte contre l'érosion hydrique, pépinières communautaires, renforcement de la résilience des communautés aux inondations dans les zones périurbaines et rurales, protection des écosystèmes aquatiques.

Dans le bassin versant du fleuve Congo et ses affluents: Réhabilitation des paysages fluviaux et terrestres dégradés en restaurant la fonctionnalité de leurs écosystèmes,

Dans le Kinshasa rural/plateau des Batéké et de Kwango: Amélioration des pratiques d'utilisation des pesticides et promotion des solutions alternatives, Développement des techniques de substitution : soutien à la gestion phytosanitaire intégrée, l'agriculture biologique et d'autres pratiques permettant de réduire l'utilisation des pesticides ; amélioration de la résilience à la perturbation des saisons de culture par l'introduction des variétés de culture résistantes ; promotion de l'énergie renouvelable.

Dans la zone des forêts sèches du haut Katanga: Récupération des terres dégradées et leur réutilisation pour la production agricole ; vulgarisation de l'utilisation des énergies alternatives (exemple : biogaz, briquettes de biomasses, biocarburant, foyers/fours améliorés, panneaux solaires et d'autres sources d'énergies durables) ; amélioration de la résilience à la perturbation des saisons de culture par l'introduction des variétés de culture résistantes.

Dans les zones forestières et les savanes boisées: Pépinières communautaires ; production, gestion des connaissances et renforcement des capacités sur la gestion durable des terres déboisées et/ou dégradées, restauration des forêts et terres dégradées ; mise en défens des savanes ; vulgarisation de l'utilisation des énergies alternatives (exemple : biogaz, briquettes de biomasses, biocarburant, foyers/fours améliorés, panneaux solaires et d'autres sources d'énergies durables) ; encouragement et vulgarisation de la technique de carbonisation améliorée.

Dans la zone fluviale frontalière avec le Congo Brazzaville: Suivi hydrologique du bassin versant transfrontalier du fleuve Congo, restauration, curage et entretien des écosystèmes fluviaux transfrontaliers dégradés.

Dans la zone du graben-albertin du Nord Kivu: Suscitation, au sein des espaces protégés, de l'émergence des systèmes productifs diversifiés (écotourisme, pisciculture, agro-écologie) qui soient écologiquement durables, économiquement rentables et socialement équitables ; promotion des activités génératrices de revenus et de filières éco-certifiées valorisant les produits issus de la biodiversité, développer les techniques de restauration des forêts et des terres dégradées.



MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA



2.3. COHERENCE AVEC LES PRIORITES NATIONALES

Tableau 3. Contribution du PMF aux priorités nationales/résultats collectifs de l'OP 6

Objectifs de l'OP6	Priorités nationales	Niches écologiques du SGP RDC
<p>PMF OP6: Objectif immédiat 1 Contribuer à la gestion durable des paysages terrestres, fluviaux et marins au niveau communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la pression sur les forêts tropicales en réorganisant le système de production agricole ; • Protéger les traditions culturelles et le savoir-faire endogène en rapport avec la protection des écosystèmes naturels. • Promouvoir l'éducation mésologique et les campagnes anti-pollution des eaux ; • Organiser des négociations avec les pays voisins sur la cogestion des eaux partagées ; • Appuyer les aires protégées; • Protéger des espèces et des écosystèmes menacés. 	<p>Zones fluviales et maritimes du Kongo central</p> <p>Zones du Graben albertin du Nord Kivu</p> <p>Zones du bassin versant du fleuve Congo et ses affluents</p> <p>Zone transfrontalière avec le Congo Brazzaville</p>
<p>PMF OP6: Objectif immédiat 2 Promouvoir la réduction des émissions de CO2 par des pratiques agro-écologiques et renforcer la résilience au changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la productivité des terres et des cultures ; • Promouvoir l'agroforesterie afin de diminuer l'agriculture sur brûlis 	<p>Zones minières et des forêts sèches du haut Katanga</p> <p>Zones forestières et des savanes boisées</p> <p>Plateau des Batéké</p>
<p>PMF OP6: Objectif immédiat 3 Soutenir les alternatives énergétiques à l'échelle communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les foyers améliorés et la promotion des technologies d'énergie renouvelable (énergie solaire, éolienne, hydroélectricité, biocarburants, et autres) ; • Diminuer la part de bois-énergie produite de manière non-durable tout en répondant à la demande énergétique nationale du pays 	<p>Zones forestières et des savanes boisées</p> <p>Zones minières et des forêts sèches du haut Katanga</p>
<p>PMF OP6: Objectif immédiat 4 Réduire l'utilisation des produits contenant des polluants organiques persistants (POP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer à tous les niveaux la formation pertinente nécessaire dans la gestion et l'utilisation des pesticides (manutention, étiquetage, utilisation, élimination, etc....) • Fournir à différentes parties prenantes dans la gestion des POP un document des procédures précises auquel elles peuvent se référer; • Eliminer les pesticides non utilisés, obsolètes et périmés de façon 	<p>Plateau des Batéké et Zone minière et des forêts sèches du haut Katanga</p>



MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT .CONSERVATION DE LA



	<p>convenable ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la non réutilisation des contenants vides ayant été utilisés pour le stockage des pesticides 	
<p>PMF OP6: Objectif immédiat 5 Promouvoir la mise en place des plateformes de dialogue OSC-gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les processus consultatifs dans le domaine de gestion des ressources naturelles 	Toutes les zones PMF
<p>PMF OP6: Objectif immédiat 6 Promouvoir l'inclusion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les communautés locales et peuples autochtones dans la gestion des ressources culturelles et naturelles ; • Intégrer les préoccupations du genre dans la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels; • Promouvoir l'éducation des femmes et les impliquer dans les activités de sensibilisation environnementale au travers des projets de développement 	Toutes les zones PMF
<p>PMF OP6: Objectif immédiat 7 Promouvoir le partage et la diffusion des innovations communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et diffuser le savoir endogène lié à la protection de l'environnement ; • Répondre aux besoins de renforcement des capacités des ONG et OCB par les campagnes de sensibilisation et l'éducation environnementales 	Toutes les zones PMF



MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT .CONSERVATION DE LA



3. STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME

3.1. PROJETS BASES SUR LES PAYSAGES TERRESTRES, FLUVIAUX ET MARINS

Objectif immédiat 1 (OI 1) : Contribuer à la gestion durable des paysages terrestres, fluviaux et marins au niveau communautaire

Résultat 1.1 : Amélioration de la gestion des écosystèmes terrestre, fluvial et côtier marins importants grâce à la mise en œuvre des approches de paysage terrestre ou marin sur la base communautaire.

- Appuyer la restauration, le curage et l'entretien communautaires des écosystèmes terrestres et fluviaux dégradés;
- Restauration de la mangrove;
- Gestion des feux de brousse et des forêts;
- Développement des approches communautaires de lutte contre l'érosion hydrique;
- Valorisation participative des terres agricoles dégradées;
- Promouvoir les activités génératrices de revenus et de filières éco-certifiées valorisant les produits issus de la biodiversité.

Objectif immédiat 2 (OI 2) : Promouvoir la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des terres de production par le biais des activités à base communautaire.

Résultat 2.1 : Essai, test et diffusion dans les zones tampons, dans les aires protégées et dans les corridors forestiers des pratiques agro-écologiques pour réduire les émissions de GES et renforcer la résilience au changement climatique.

- Développer des approches de récupération des terres dégradées et leur réutilisation pour la production agricole;
- Développer les approches de réhabilitation des paysages fluviaux et terrestres dégradés en restaurant la fonctionnalité de leurs écosystèmes;
- Développer les techniques de restauration des forêts et des terres dégradées;
- Renforcer la résilience des communautés aux inondations dans les zones périurbaines et rurales;
- Améliorer la résilience à la perturbation des saisons de culture par l'introduction des variétés de culture résistantes;
- Susciter au sein des espaces protégés l'émergence des systèmes productifs diversifiés (écotourisme, agriculture) qui soient écologiquement durables et économiquement rentables et socialement équitables.

Objectif immédiat 3 (OI 3) : Soutenir l'efficacité et les alternatives énergétiques à l'échelle communautaire

Résultat 3.1. Déploiement des solutions d'accès à l'énergie communautaire de faible émission de carbone avec alignement et intégration de ces



MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT .CONSERVATION DE LA



approches dans des cadres plus larges

- Promouvoir et vulgariser l'utilisation des énergies alternatives (exemple : biogaz, briquettes de biomasses, biocarburant, foyers/fours améliorés, panneaux solaires et d'autres sources d'énergies durables);
- Promouvoir et vulgariser la technique de carbonisation améliorée.

Résultat 3.2. : Promouvoir les activités de faible émission de gaz à effet de serre

- Appuyer la mise en œuvre de nouvelles techniques d'agriculture durable;
- Développer des activités alternatives limitant la pression sur la forêt;
- Encourager l'utilisation des techniques de conservation des produits alimentaires autre que le fumage (exemple : salaison des poissons);
- Développer l'élevage et la pisciculture ou aquaculture et l'apiculture comme activités alternatives à la forêt.

Objectif immédiat 4 (OI 4) OI 4 Réduire l'utilisation des polluants organiques persistants (POP)

Résultat 4.1. Déploiement et transfert des outils et des approches communautaires innovantes avec le soutien de coalitions existantes ou nouvellement organisées pour gérer les produits chimiques nocifs et les déchets d'une manière sûre

- Améliorer les pratiques d'utilisation des pesticides et promotion des solutions alternatives;
- Développer des techniques de substitution : soutien à la gestion phytosanitaire intégrée, l'agriculture biologique, exploitation artisanale minière et d'autres pratiques permettant de réduire l'utilisation des pesticides;
- Appuyer les initiatives usant des technologies innovantes ou des méthodes éprouvées de réduction des POP ou de leur remplacement;
- Mettre en place un réseau de collecte et de traitement des emballages contaminés;
- Produire un guide méthodologique sur les outils et les approches communautaires innovants.

3.2. PROJETS NON BASES SUR LES PAYSAGES TERRESTRES ET MARITIMES – PROJETS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES OU TRANSVERSAUX

Résultats

Objectif immédiat 1 (OI 1) Promouvoir la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des terres de production par le biais des activités à base communautaire.

Résultat 1.1 : Les communautés locales et les peuples autochtones sont mieux informées et sensibilisées sur l'importance écosystémique, sociale et biologique de la conservation de la biodiversité.



MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA



- Renforcer les capacités des organisations communautaires sur les questions de conservation communautaire;
- Renforcer les capacités des communautés locales, des PA et des structures locales sur les problématiques de conservation communautaire et de biodiversité forestière .

Objectif immédiat 4 (OI 4) Soutenir la réduction des effets des polluants organiques persistants (POP)

Résultat 4.1. Les associations communautaires sont formés et sensibilisées sur les impacts des POP sur l'environnement et la gestion des pesticides

- Former les OSC sur les POP, leurs sources et leurs impacts sur la santé et l'environnement;
- Sensibiliser les utilisateurs des POP sur la gestion des stocks des pesticides et des déchets solides
- Former les OSC sur les méthodes éprouvées de réduction des POP ou de leur remplacement;

Objectif immédiat 5 (OI 5) Promouvoir la mise en place des plateformes de dialogue OSC-gouvernement

Résultat 5.1. soutenir la création de la "Politique et plateformes de dialogue et de planification OSC-gouvernement", rachat des partenariats existants et potentiels.

- Elaborer d'un document stratégique sur la création de la "Politique et plateformes de dialogue et de planification OSC-gouvernement"
- Soutenir aux campagnes de rachat des partenariats existants et potentiels;
- Soutenir à la formation d'alliances et des réseaux représentatifs de la société civile;
- Appuyer aux actions de responsabilisation verticale (accès à l'information, présentation des demandes au nom des groupes, élaboration participative des cadres réglementaires, consultation des parties prenantes locales, etc.)

Résultat 5.2. : Renforcer les capacités des OSC en vue de contribuer à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm et du protocole d'accord de Nagoya

- Informer et sensibiliser les OSC sur la Convention de Stockholm et le protocole de Nagoya afin d'améliorer leur mise en œuvre
- Produire des supports d'information et des politiques spécifiques à la RDC.

Objectif immédiat 6 (OI 6) Promouvoir l'inclusion sociale

Résultat 6.1. Soutenir et valoriser les Aires et Patrimoines Autochtones et Communautaires

- Appuyer les initiatives de reconnaissance des Aires et Patrimoines Autochtones et Communautaires; privilégiant la prise en compte des connaissances traditionnelles dans la gestion de la biodiversité;
- Développer des approches de gestion durable des territoires autochtones de conservation et des aires du Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC);
- Soutenir et influencer les aires de conservation autochtones et communautaires en octroyant des bourses de valeur et durée raisonnable aux jeunes défavorisés pour accès à l'éducation de base.



MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA



Résultat 6.2. Formation sur l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes dans les domaines d'intervention du FEM au bénéfice du personnel PMF, des bénéficiaires de subventions, des membres du CNP et des autres partenaires

- Développer une méthodologie axée sur approche sexospécifique applicable aux projets du FEM;
- Former les OSC, les bénéficiaires des subventions, les membres du CNP et les partenaires sur les liens entre le genre et la préservation de l'environnement ainsi que les modalités pratiques d'intégration du genre dans les projets du FEM.

Résultat 6.3 : Un plan d'actions intégrant les principes du FEM pour l'engagement avec les peuples autochtones est développé

- Elaboration d'un plan d'actions FEM pour l'engagement avec les PA;
- Mise en place d'un fonds de soutien aux projets liés à la conservation des ressources naturelles pour les PA;
- Capitaliser et documenter les leçons et expériences apprises dans la mise en œuvre des projets

Objectif immédiat 7 (OI 7) Promouvoir le partage et la diffusion des innovations communautaires

Résultat 7.1. La bibliothèque numérique d'innovations communautaires est établie et offre un accès à l'information pour les communautés

- Création d'une bibliothèque numérique au bénéfice des communautés;
- Renforcement des capacités des leaders communautaires sur l'utilisation de la bibliothèque;
- Sensibilisation des communautés pour une appropriation collective de la bibliothèque

Résultat 7.2. Plateforme d'échange d'innovation communautaire Sud-Sud favorise les échanges Sud-Sud sur les questions environnementales mondiales

- Création d'une plateforme d'échange d'expériences et de connaissances
- Adoption et test des nouvelles technologies numériques d'échange d'expériences



3.3. STRATEGIES DE SUBVENTION

3.3.1. PLATEFORME DE DIALOGUE OSC-GOUVERNEMENT

Pour améliorer le niveau de collaboration et de complémentarité entre l'Etat et les OSC, le PMF de la RDC envisage de faciliter la mise en place et/ou le renforcement d'une plateforme de communautés et d'OSC capables de coordonner les actions communes menées au niveau national et de représenter leurs membres dans un dialogue constructif avec le gouvernement sur la planification et l'élaboration de politiques nationales concernant l'environnement et le développement durables. Cette plateforme de dialogue OSC-Gouvernement aura comme fonction de:

- Appuyer les OSC dans l'acquisition des méthodes de bonne gouvernance et pratique de la protection responsable de l'environnement ;
- Formaliser des relations ONG - Etat à travers la définition de cadres juridiques définissant les rôles de chaque acteur;
- Impliquer des associations et ONGs dans la conception des politiques en matière de gestion des ressources naturelles;
- Changer la perception des ONG par les services étatiques (les ONG locales et associations ne doivent pas être perçues comme des concurrents par les services étatiques);
- Faciliter la participation des OSC aux instances de prise des décisions.

3.3.2 INFLUENCE SUR LES POLITIQUES

Pour stimuler une adhésion des décideurs politiques et accroître leurs intérêts aux projets et programmes PMF, le Plan d'influence s'articule autour des axes suivants:

- Etant donné la transversalité des projets FEM, associer les ministères des secteurs impliqués au lancement des projets,
- Inviter les ministres du niveau national et provincial à lancer/présider les cérémonies de lancement des projets FEM de l'OP6 pour les rendre plus réceptifs aux projets FEM;
- Obtenir des audiences d'explication des programmes et projets FEM auprès des autorités nationales et provinciales;
- Etendre la sphère d'influence au-delà des niveaux ministériels de sorte à impliquer la primature et la présidence de la République;
- Planifier les campagnes d'influence politique en termes de dossier avec des objectifs, messages, cibles clairs et les documenter

Tableau 4. Axes du Plan d'influence.

N°	Axes	Moyen	Responsable	Cible
01	Etant donné la transversalité des projets FEM, associer les ministères des secteurs impliqués au lancement des projets,	Sensibilisation Plaidoyer	ONG OCB CNP	Tous Ministères
02	Inviter les ministres à présider	Sensibilisation		Ministères national et



	les cérémonies de lancement des projets FEM de l'OP6 pour les rendre plus réceptifs aux projets FEM;	Vulgarisation Plaidoyer	CNP	provinciaux -Gouvernement national -Gouvernement provincial + Administrations
03	Obtenir des audiences d'explication des programmes et projets FEM	Plaidoyer	ONG OCB CNP	Ministères nationaux et provinciaux -Gouvernements national et provinciaux -Gouvernement provincial + Administrations
04	Etendre la sphère d'influence de la Stratégie OP6	Plaidoyer Lobbying	ONG OCB CNP	Primature et la Présidence de la République
05	Planifier les campagnes d'influence politique en termes de dossier avec des objectifs, messages, cibles clairs et les documenter	Plaidoyer Lobbying	ONG OCB CNP	Classe politique Gouvernements national et provinciaux

3.3.3. PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE

Les groupes marginalisés que sont les femmes, les peuples autochtones, les jeunes, les personnes avec handicap, sont les cibles prioritaires du programme. Le programme sera attentif aux projets dans lesquels les femmes, les PA seront adéquatement responsabilisés. La prise en compte du genre est un élément essentiel du programme FEM en RDC. Pour ce faire, une collaboration très étroite sera maintenue avec le bureau genre du PNUD.

Réduire la vulnérabilité des groupes marginalisés revient à renforcer les capacités des organisations communautaires dans l'identification, la priorisation et l'exécution de leurs projets. De ce fait, la stratégie appliquée par le programme à travers les projets FEM sera articulée autour du trinôme: i) identification par les concernés de leurs priorités et de leurs intérêts stratégiques, ii) mise en œuvre des activités génératrices des revenus, iii) contrôle et décision des modalités d'exécution.

3.3.4. PLAN DE GESTION DES CONNAISSANCES

La gestion des connaissances suivra le cheminement ci-après:

- Insertion dans chaque projet d'une ligne budgétaire « gestion des connaissances » devant permettre le financement des activités de cette rubrique (dépliants, CD, affiches, bulletins, médiatisation, etc.);
- Renforcement des capacités des bénéficiaires des projets PMF sur la production et la diffusion des connaissances au niveau des projets;
- Partage des connaissances produites avec la Coordination Nationale du PMF, le CN et le CNP;
- Documentation par le CNP;
- Facilitation d'un projet de gestion des connaissances sous la supervision du Coordonnateur national. Ce projet devra non seulement identifier mais aussi



MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA



gef GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

SGP The GEF
Small Grants
Programme



compulser, analyser, documenter et archiver les leçons apprises et les meilleures pratiques susceptibles d'être répliquées et extrapolées;

- Actualisation du site WEB du PMF tenant compte des leçons apprises et des bonnes pratiques issues recensées par le projet "gestion des connaissances du FEM"
- Organiser une journée porte ouverte pour une grande visibilité des connaissances secrétées par les projets FEM.

3.3.5. STRATEGIE DE COMMUNICATION

Mise en place d'un mécanisme de communication avec les populations locales, qui puisse être utilisé non seulement par le Programme mais aussi par le gouvernement, le FEM de la RDC, les autres organismes donateurs internationaux et les entreprises privées souhaitant devenir partenaire pour la commercialisation de produits écologiquement viables ou pour la promotion de la responsabilité sociale. Le dispositif de communication privilégiera les actions à forte diffusion, récurrentes et qui touchent tous les publics. A ce niveau, le FEM de la RDC envisage de mettre en place une base des données des projets FEM accessible par tous et de réaliser des documents diffusables de capitalisation des principales leçons tirées des projets pour leur possible répliation.



MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT.CONSERVATION DE LA



4. CADRE DES RESULTATS ATTENDUS

Tableau 5. Résultats, indicateurs et moyens de vérification

Objectif immédiat 1: Contribuer à la gestion durable et de la conservation de la biodiversité des paysages terrestres, fluviaux et marins au niveau communautaire			
<u>Résultats</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>	<u>Projets</u>
1.1 Amélioration de la gestion des écosystèmes terrestres, fluviaux et côtiers marins importants grâce à la mise en œuvre des approches de paysage terrestre ou marin sur la base communautaire.	Au moins 10.000 hectares des paysages terrestres, fluviaux et marins sous conservation communautaire du paysage terrestre, fluvial ou marin ont une gestion améliorée.	Rapportage des projets individuels par les équipes pays du PMF. Base des données du PMF FEM.	7 projets
1.2 Les communautés locales et les peuples autochtones sont mieux informés sur l'importance éco-systémique, sociale et biologique de la conservation de la biodiversité.	Au moins 300 membres des communautés locales et peuples autochtones formés et informés sur l'importance de la conservation de la biodiversité.	Rapportage des projets Rapport de suivi annuel (AMR). Examen de la stratégie Programme pays (rapport CNP).	2 projets
<i>Objectif immédiat 2: Promouvoir la réduction des émissions de CO2 par des pratiques agro-écologiques et renforcer la résilience au changement climatique.</i>			
<u>Résultats.</u>	<u>Indicateurs.</u>	<u>Moyens de vérification.</u>	<u>Projets.</u>



MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT .CONSERVATION DE LA



<p>2.1 Essai, test et diffusion dans les zones tampons, dans les aires protégées et dans les corridors forestiers des pratiques agro-écologiques qui comportent des mesures pour réduire les émissions de CO2 et de renforcement de la résilience au changement climatique.</p>	<p>Au moins 5 pratiques agro-écologiques sont testées.</p> <p>Au moins 3 pratiques agro-écologiques sont diffusées.</p>	<p>Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF.</p> <p>Indicateurs de résilience socio-écologiques pour les paysages de production (SEPLs).</p> <p>Rapport annuel de suivi (AMR).</p>	<p>7 projets</p>
<p>Objectif 3: Soutenir les alternatives énergétiques à l'échelle communautaire</p>			
<p><u>Résultats</u></p>	<p><u>Indicateurs</u></p>	<p><u>Moyens de vérification</u></p>	<p><u>Projets</u></p>
<p>3.1 Déploiement des solutions d'accès à l'énergie communautaire de faible émission de carbone avec alignement et intégration de ces approches dans des cadres plus larges.</p>	<p>Au moins deux typologies de solutions d'accès à l'énergie déployées, démontrées et répliquées au niveau communautaire.</p>	<p>Rapport des projets</p> <p>Base des données des PMF FEM</p> <p>AMR, Rapport national</p> <p>AMR, données de base mondiales, rapports nationaux</p> <p>Etudes spéciales du pays</p>	<p>7 projets</p>



MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT .CONSERVATION DE LA



<p>3.2. Promouvoir les activités de faible émission de gaz à effet de serre.</p>	<p>Au moins 600 ménages ont accès à l'énergie à faible émission de carbone avec des solutions communautaires adaptées localement (foyers améliorés.).</p>	<p>Rapport des projets Base des données des PMF FEM AMR, Rapport national AMR, données de base mondiales, rapports nationaux Etudes spéciales du pays.</p>	<p>7 projets</p>
<p>Objectif immédiat 4: Réduire l'utilisation des produits contenant des polluants organiques persistants (POP)</p>			
<p><u>Résultats</u></p>	<p><u>Indicateurs</u></p>	<p><u>Moyens de vérification</u></p>	<p><u>Projets</u></p>
<p>4.1 Déploiement et transfert des outils et des approches communautaires innovantes avec le soutien de coalitions existantes ou nouvellement organisées pour gérer les produits chimiques nocifs et les déchets d'une manière sûre.</p>	<p>Deux approches communautaires innovantes pour la gestion des produits chimiques nocifs et des déchets expérimentées; Deux outils innovants pour le traitement et l'élimination des POP sont testés.</p>	<p>Un rapport ou guide méthodologique sur les outils et les approches communautaires innovantes est produit Rapport des projets Base des données des PMF FEM AMR, Rapport national AMR, données de base mondiales, rapports nationaux Etudes spéciales du pays</p>	<p>4 projets</p>



MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT .CONSERVATION DE LA



<p>4.2. Les associations communautaires sont formées et sensibilisées sur les impacts des POP sur l'environnement et la gestion des pesticides.</p>	<p>Au moins 12 séminaires de formation et de sensibilisation sur les impacts des POP organisés au niveau communautaire.</p>	<p>Rapport des projets Base des données des PMF FEM AMR, Rapport national AMR, données de base mondiales, rapports nationaux Etudes spéciales du pays</p>	<p>2 projets</p>
---	---	---	------------------

Objectif 5: Promouvoir la mise en place des plateformes de dialogue OSC-gouvernement

<u>Résultats</u>	<u>indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>	<u>Projets</u>
<p>5.1. Mise en place de la "Politique et plateformes de dialogue et de planification OSC-gouvernement", rachat des partenariats existants et potentiels</p>	<p>Au moins une plateforme de dialogue OSC-Gouvernement facilitée</p>	<p>Rapports de projet individuel par les équipes pays du PMF Un rapport sur la campagne de rachat des partenariats existants et potentiels est effectué Un document stratégique sur la création de la "Politique et plateformes de dialogue et de planification OSC-gouvernement" est produit avec le concours de toutes les parties prenantes et soutenu et appuyé par le PMF</p>	<p>1 projet</p>



MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA



Objectif immédiat 6: Promouvoir l'inclusion sociale

<u>Résultats</u>	<u>indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>	<u>Projets</u>
6.1 Soutien et valorisation des aires et patrimoines autochtones et communautaires.	<p>Au moins 100 hectares des Aires et Territoires du Patrimoine autochtone et Communautaire (APACs) et d'autres aires protégées influencés par l'appui du PMF.</p> <p>Au moins 12 subventions accordées aux peuples autochtones pour renforcer leurs capacités dans la mise en œuvre de leurs projets.</p>	<p>Rapports de projet par les équipes pays du PMF/RDC.</p> <p>Base de données PMF mondial.</p>	7 projets
6.2. Formation sur l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes dans les domaines d'intervention du FEM au bénéfice du personnel PMF, des bénéficiaires de subventions, des membres du CNP et des autres partenaires.	Au moins 80 hommes et femmes membres des communautés locales et PA affectés par les projets PMF, participent aux renforcements des capacités sur l'intégration du genre dans les projets PMF.	<p>Rapport de projet</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR) .</p>	2 projets
6.3 L'implication des jeunes, des personnes handicapées est davantage soutenue par les projets et les lignes directrices du PMF et les bonnes pratiques sont largement partagées avec les pays.	Au moins deux organisations des jeunes et deux organisations des personnes vivant avec handicap sont impliquées et appuyées directement par l'appui du PMF.		2 projets



MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT .CONSERVATION DE LA



Objectif immédiat 7: Promouvoir le partage et la diffusion des innovations communautaires

Résultat	Indicateurs	Moyens de vérification	Projets
7.1 Etablissement de la bibliothèque numérique d'innovations communautaires qui offre un accès à l'information pour les communautés.	Au moins une bibliothèque numérique d'innovations communautaires est mise en place et offre un accès à l'information pour les communautés.	Base de données PMF mondial. Rapport de suivi annuel (AMR).	1 projet
7.2 Mise en place d'une plateforme d'échange d'innovation communautaire Sud-Sud qui favorise les échanges Sud-Sud sur les questions environnementales mondiales.	Au moins une Plateforme d'échange d'innovation communautaire Sud-Sud est mise en place pour favoriser les échanges Sud-Sud sur les questions environnementales mondiales.	Rapport des projets Rapport de suivi des projets Base de données PMF mondial.	1 projet



5. Plan de suivi et évaluation

5.1. SUIVI ET EVALUATION AU NIVEAU NATIONAL

Le Plan de suivi au niveau national se fera en six étapes:

- Elaboration CPS: Par une consultation intégrale, elle est réalisée par le CN; CNP et autres parties prenantes avant la mise en œuvre des projets et est destinée à identifier les projets communautaires;
- Revue de la stratégie annuelle du programme pays: est faite par CN; CNP, CPMT pour s'assurer que le CPS est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et de ses objectifs et de prendre des décisions sur toutes les révisions ou les besoins de gestion adaptative;
- Réunions d'examen continu du CNP des résultats et l'analyse du projet: Elles sont tenues par le CN, CNP, PNUD au moins deux fois par an pour évaluer l'efficacité des projets, des portefeuilles, des approches ; l'apprentissage, la gestion adaptative;
- Rapport annuel Pays (ACR): est présenté par CN au CNP en juin de chaque année pour permettre la communication efficace pour le CNP ;
- Rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays¹⁵ basée sur l'ACR: est soumis au mois de juillet de chaque année par le CN au CPMT pour permettre la communication efficace pour le CPMT et le FEM ; présentation des résultats aux donateurs ;
- Examen stratégique du portefeuille pays est réalisé par le CNP à chaque phase opérationnelle pour apprentissage, gestion adaptative pour le développement stratégique du programme pays

5.2. SUIVI ET EVALUATION AU NIVEAU DES PROJETS

Au niveau des projets, le suivi et évaluation obéiront à la logique du cycle des projets. Avant le projet, il faudra partir de la situation de référence et de la dynamique participative. Pendant le projet, des visites trimestrielles de suivi ainsi que des missions d'évaluation par le CNP et la coordination permettront d'évaluer le niveau d'atteinte des résultats des projets. Pour ce faire, des réunions avec les communautés villageoises, des focus group et des interviews seront organisés. A la fin des projets, des évaluations finales permettront de tirer des conclusions et leçons extrapolables par d'autres projets. Pour ce faire, les partenariats avec les organisations spécialisées dans le suivi et évaluation comme les universités, les fondations et les organismes des évaluateurs seront envisagés. Le tableau n°3 établit pour chaque initiative les cibles, les activités, les indicateurs ainsi que les moyens de vérification. Sur cette base sera conçue une fiche de suivi et évaluation axée sur les résultats. A la fin des projets, il sera possible de mesurer les indicateurs finaux atteints. Les initiatives comme le Community Development and Knowledge Management for the Satoyama Initiative (COMDEKS)¹, le

¹

http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/environmentandenergy/strategic_themes/local_development/community-development-knowledge-management.html



MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT CONSERVATION DE LA



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET



Community Management of Protected Areas Conservation Programme (COMPACT)², Community Based Approach To Local Development Project (CBA) et CBR seront mises à contribution quant à ce.

5.3. LE SUIVI PAR LES PARTIES PRENANTES LOCALES

Le suivi du projet sera collectivement participatif et fera recours aux outils opérationnels de l'approche participative que sont les focus group en milieu rural, les réunions de suivi avec les membres des communautés villageoises, etc. Dans l'optique d'élargir la base locale du suivi, les acteurs locaux ayant participé à la formulation des objectifs et des résultats desdits projets y seront associés.

5.4. STRATEGIE DE RASSEMBLEMENT DES RESULTATS DES PROJETS DU PMF

Les rapports des différents projets livreront des informations nécessaires, les principaux résultats et les leçons tirées des projets PMF. Cinq types de rapports seront ainsi élaborés:

- Rapports de suivi des projets (biannuel)
- Rapport d'exécution à mi-parcours
- Rapports d'évaluation à mi-parcours
- Rapport final d'exécution
- Rapports d'évaluation finale

Tableau 6. Plan de S&E au niveau du programme national

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Timing/Délai
Elaboration CPS	Cadre pour l'identification des projets communautaires	CN; CNP, les parties prenantes,	Couvert par la subvention préparatoire	Au début de la phase opérationnelle
Revue de la stratégie annuelle du programme pays	L'apprentissage, la gestion adaptative	CN; CNP, CPMT	Couvert par les frais de gestion du programme	Les examens seront effectués annuellement ¹³ pour s'assurer que le CPS est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et de ses objectifs et de prendre des décisions sur toutes les révisions ou les besoins de gestion adaptative
Réunions d'examen continu du CNP des résultats et l'analyse du projet	Evaluer l'efficacité des projets, des portefeuilles, des approches ;	CN, CNP, PNUD	Couvert par les frais de gestion du programme	Minimum deux fois par an, avec un dédié au M & E et la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention



	l'apprentissage, la gestion adaptative			
Rapport annuel Pays (ACR) ¹⁴	Permettre la communication efficace pour le CNP	A présenter par le CN au CNP	Couvert par les frais de gestion du programme	Une fois par an, en Juin
Rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays ¹⁵ basée sur l'ACR	Permettre la communication efficace pour le CPMT et le FEM ; présentation des résultats aux donateurs	A soumettre par le CN au CPMT	Couvert par les frais de gestion du programme	Une fois par an, en Juillet
Examen stratégique du portefeuille pays	Apprentissage, gestion adaptative pour le développement stratégique du programme pays	Le Comité UNDP-GEF	Couvert par les frais de gestion du programme	Une fois par phase opérationnelle

6. Plan de mobilisation des ressources

Pour atteindre des résultats plus significatifs, le PMF RDC va, d'une part, diversifier ses sources de financement dans l'optique d'étendre son assiette financière et, d'autre part, susciter une complémentarité avec les initiatives existantes et à venir.

6.1. DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS STRATEGIQUES

Le programme va promouvoir sa Stratégie auprès des partenaires cibles que sont la Banque mondiale, la coopération japonaise, l'Agence française de développement, la coopération norvégienne, la coopération technique belge, ACDI, USAID, etc. Pour assurer la promotion du programme, les actions suivantes sont prévues:

- Impliquer les partenaires dans les visites des projets les plus visibles;
- Inviter les partenaires à participer aux "journées portes ouvertes" du programme;
- Assurer la visibilité des projets auprès des partenaires.

Le programme prévoit également d'établir des synergies avec des initiatives émergentes comme le Fonds d'investissement pour les forêts (FIP), le Fonds vert des Nations unies, le Fonds national REDD+ en gestation, l'initiative pour les forêts de l'Afrique centrale (CAFI). La plupart de ces initiatives sont alignées sur la Stratégie nationale REDD+ qui reflète les priorités du gouvernement en matière de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+).



6.2. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES DE OP6 POUR AMELIORER LA DURABILITE DES SUBVENTIONS DU PROGRAMME NATIONAL DU PMF

La stratégie de mobilisation des fonds pour renforcer les réalisations du programme va consister essentiellement dans :

- La diversification des sources de financement pour atteindre un plus grand impact (ressources non-FEM qui aident à répondre aux préoccupations de développement durable), et
- Le cofinancement d'une partie des frais de gestion du programme (De plus, le PMF FEM a la possibilité de mobiliser un dollar pour chaque dollar qu'il octroie au niveau du portefeuille) afin de consolider la durabilité et la pérennisation des actions du programme.
- Les ONGs mobilisent souvent elles-mêmes des cofinancements (en espèce et/ou en nature).

Toutefois, le PMF FEM poursuivra ses recherches de financement auprès d'autres programmes (PNUD, MECNDD, Banque Mondiale, NORAD, JICA, DFID, GIZ, USAID-CARPE, ONGI,...) et partenaires tels que les différents fonds à savoir : Le Fonds spécial Clim-Dev – Fonds vert - Fonds d'adaptation - Fonds carbone - Initiative Hatoyama - Financement Fast Start du Japon - Alliance Mondiale contre le changement climatique (AMCC) - Fonds international climat du Royaume Uni (ICF) - Facilité nordique pour le climat - Initiative internationale pour le climat (ICI) - Fonds de développement des actifs carbone en Afrique - Fonds de partenariat pour le carbone forestier - Fonds global pour l'efficacité énergétique - Fonds carbone européen - Fonds pour les technologies propres BM – Central African Forest Initiative (CAFI) et l'Initiative Internationale de Norvège pour les Forêts et le Climat (NICFI).

7. Plan de gestion des risques

7.1. Principaux risques (niveau programme)

Tableau 7 : Description des risques identifiés dans OP 6

Décrire les risques identifiés	Degré des risques (faible, moyen, élevé)	Probabilité des risques (faible, moyen, élevé)	- Mesure d'atténuation des risques prévue par le management du programme
Risques climatiques (inondations, étiage du fleuve, durée longue de la saison sèche, sécheresse, élévation du niveau de la mer et fleuve, température élevée)	Moyen	Moyen	- Renforcement des capacités des communautés sur les Mesures politiques et d'adaptation (CBR+). - Sensibilisation sur les Mesures politiques, technique pour accroître la résilience de la population au changement climatique, et plus particulièrement aux inondations.



MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT CONSERVATION DE LA



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET

SGP The GEF
Small Grants
Programme



Risques sociaux et environnementaux (déplacement et réinstallation des populations, impact sur les droits des terres des communautés et peuples autochtones, impact sur l'habitat, impact sur le sol ou la terre, sur le patrimoine culturel, impact en termes de déchets organique, etc.)	Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection participative des programmes de formation ; - Sensibilisation des cibles potentielles. - Dialogue, cartographie participative et structuration communautaire. - Restauration du patrimoine. - Application de meilleure pratique standard et de mesures d'atténuation avec nécessité d'une EIES complète. - Bénéfice et accès à des formes appropriées de protection juridique ou autre.
Autres risques (instabilité politique, faible adhésion des communautés, faiblesse de coordination, financements tardifs, etc.)	Moyen	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation pour la gestion intégrée du projet,

7.2. SUIVI DES RISQUES (NIVEAU PROJETS)

Il sera demandé à chaque soumissionnaire des projets PMF d'identifier les risques possibles et d'identifier les mesures de leur atténuation. Lors de la sélection des projets, les projets présentant des risques très élevés ne seront pas sélectionnés. Pendant la mise en œuvre des projets, le CN et le CNP évalueront sur terrain l'efficacité des mesures d'atténuation des risques pour des possibles ajustements.